

Chili

Par train :

200 kg de coton hydrophile (4 balles)
2,500 yards de gaze hydrophile (1 caisse)
600 bandes de cambric (1 caisse)
1,200 bandes de cotonnade (2 caisses)
2,000 comprimés d'oxyde de mercure.

Cuba

Réorganisation de la Croix-Rouge cubaine.

La Croix-Rouge cubaine a fait au Comité international les communications qui sont traduites ci-dessous.

SOCIÉTÉ NATIONALE CUBAINE
DE LA CROIX-ROUGE

La Havane, 3 juin 1935.

Monsieur le président du Comité
international de la Croix-Rouge, Genève.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous communiquer que, par le décret-loi n° 1214 du Président de la République publié dans la Gazette officielle du 23 mai, a été désignée l'Assemblée suprême et Comité exécutif de la Croix-Rouge cubaine qui sera chargée de la direction de l'institution. L'Assemblée suprême a pris possession de ses charges lors de la session extraordinaire tenue le premier de ce mois ; de ce fait, la Société de la Croix-Rouge cubaine a cessé d'être soumise à l'inspection militaire que le D^r Oscar Figarola e Infante, capitaine médecin de l'armée constitutionnelle, avait été chargé d'exercer.

Je vous remets ci-joint copie de la liste des personnes qui forment la nouvelle assemblée de la Société.

Je profite de cette occasion pour vous renouveler l'assurance de notre très haute considération.

EVELIO FIGAROLA E INFANTE,
secrétaire général.

Cuba

Traduction

Evelio Figarola e Infante, secrétaire général de la Société nationale cubaine de la Croix-Rouge, certifie que le document ci-dessous est la copie fidèle du décret n° 1214 tel qu'il a paru dans le Journal officiel de la République le 23 mai 1935.

DÉCRET N° 1214

CONSIDÉRANT que le décret-loi n° 652 du 2 novembre de l'année en cours, publié dans le Journal officiel du 3 novembre, a prévu la réorganisation de l'« Assemblée suprême de la Société nationale cubaine de la Croix-Rouge » et a chargé le Pouvoir exécutif de désigner, dans ce cas particulier seulement, les personnes qui devront occuper des charges dans la dite assemblée, lequel Pouvoir exécutif ne veut pas manquer en procédant à ces nominations de souligner l'altruisme avec lequel les anciens membres de ladite Assemblée suprême se sont acquittés de leur tâche humanitaire, particulièrement le Comité des dames, qui, par le dévouement avec lequel il a accompli une mission si noble et si élevée s'est acquis la reconnaissance du public qui espère le voir continuer son œuvre avec le même enthousiasme et la même abnégation,

CONSIDÉRANT que, lorsque les personnes nommées prendront possession de leur charge, cessera l'inspection militaire qui avait été établie par décret n° 3075 du 11 décembre 1933 pour répondre à une nécessité du moment,

POUR CES MOTIFS et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, et à la proposition du secrétaire de la Défense nationale,

JE DÉCIDE

Primo : de désigner comme membres de l'« Assemblée suprême de la Société nationale cubaine de la Croix-Rouge » les personnes suivantes :

D^r Domingo Romeu y Jaime, *président* de l'Assemblée suprême et du Comité exécutif de la Société nationale cubaine de la Croix-Rouge et délégué officiel du Gouvernement ; D^r Zenón Zamora y García, 1^{er} *vice-président* ; D^r Enrique Alonso Pujol, 2^{me} *vice-président* ; Sr. Evelio Figarola e Infante, *secrétaire général* ; D^r Martin Leunda y Andreu, *vice-secrétaire* ; D^r Miguél Macau y García, *comptable* ; D^r Andres Díaz y Hernández, *comptable-adjoint* ; Ing. Eduardo Montoulieu, *trésorier général* ; Sr. Cesar Sánchez y Luis, *vice-trésorier* ; D^r José D. Mesa Ramos, *directeur en chef* ; Sr. Enrique J. Conill, D^r Rafael Maria Angulo, Sr. Victor G. Mendoza, Sr. Andrés Terry,

Cuba

D^r Guillermo de la Rionda y Perdomo, D^r Manuel Avila Gonzáles, D^r Gaspar Llovet y Alonso, D^r Evelio Gil y Castellano, *membres.*

Secondo : L'inspecteur militaire de la Croix-Rouge cubaine, le capitaine D^r Oscar Figarola e Infante, mettra en possession de leurs charges les personnes désignées pour constituer l'« Assemblée suprême de la Société cubaine de la Croix-Rouge » et procédera à la remise de l'institution à ladite Assemblée ; le mandat à lui confié par le décret 3075 du 11 décembre 1933 sera ainsi terminé ; à cette occasion le Gouvernement se plaît à reconnaître les services rendus pendant le temps de sa mission par le capitaine médecin D^r Oscar Figarola qui a assumé ses fonctions avec efficacité et probité.

Fait au Palais de la Présidence à La Havane, le 17 mai 1935.

(signé) Carlos MENDIETA Y MONTEFUR,
président.

(signé) Carlos M. DE LA RIONDA, *secrétaire
d'Etat à l'agriculture p. int. à la défense
nationale.*

Espagne

Publication.

Anales del Hospital de San José y Santa Adela (Cruz Roja). Médico director : Miguel Fernández CRIADO... — Madrid, 1933-1934, Vol. V, Gráfica universal, 318 p.

Un hôpital bien organisé, muni de multiples services, est un élément essentiel de l'« armement sanitaire » d'une nation, non seulement au point de vue du soin aux malades, de la prophylaxie et de l'hygiène, de l'éducation sanitaire dans son ensemble, mais encore au point de vue des progrès de la science médicale.

C'est devenu un lieu commun de parler de l'essor donné à la chirurgie par la guerre, et de la valeur des expériences médicales faites à cette époque par suite des événements ; or, l'hôpital représente sur une moindre